



L'Écosse, terre de légendes



La Libre Planète

Du 30 juin au 6 juillet 2025




Preference

Preference Travel Team
Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

Une histoire riche, une culture singulière, des cités vibrantes et des paysages fabuleux, particulièrement agréables à découvrir en été, sans oublier l'accueil chaleureux de ses habitants : autant de raisons d'explorer les routes de l'Écosse, cette terre fascinante où émotion et poésie se rencontrent.

Lors de ce circuit en Écosse, les portes du Palais de Holyrood s'ouvrent avant l'heure, un dîner dans un club privé vous attend, et la magie des Highlands écossais vous transporte. Plongez au cœur de l'une des dernières grandes régions sauvages d'Europe avec une inoubliable sortie en 4x4 à travers les Trossachs.

L'Écosse, ce sont aussi ses châteaux majestueux et ses palais chargés d'histoire, où traditions gaéliques et récits légendaires tissent un lien profond avec son glorieux passé.

En l'espace d'une semaine, découvrez le meilleur de l'Écosse grâce à un itinéraire qui ne manquera pas de vous donner envie d'y revenir !

Les plus de ce voyage :

- **Vols directs Bruxelles-Edimbourg**
- **La visite privée du Palais de Holyrood à Edimbourg**
- **Un dîner gastronomique mettant le whisky à l'honneur dans un club privé**
- **La sortie en 4x4 dans les Trossachs**
- **La demi-pension dans des hôtels 4 à 5***
- **Les services d'un guide local francophone pendant tout le circuit**
- **Accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles**

PROGRAMME

BRUXELLES → EDIMBOURG

LUNDI 30 JUIN

En matinée, envol à destination d'Édimbourg, à bord de la compagnie SN Brussels Airlines.

Arrivée à **Édimbourg** en fin de matinée. Accueil et transfert vers l'hôtel. Déjeuner libre.

Capitale emblématique de l'Écosse, Édimbourg charme autant par son riche patrimoine historique que par l'atmosphère dynamique et cosmopolite de ses pubs. Jadis forteresse défensive perchée sur une colline volcanique, la ville a commencé à se développer au 12^e siècle sous le règne de David I, qui y établit sa Cour et y fonda l'abbaye de Holyrood. Pendant l'époque des Lumières, Édimbourg s'est imposée comme un centre culturel majeur, attirant des penseurs de renom tels qu'Adam Smith et David Hume, ce qui lui a valu le surnom d'"Athènes du Nord".

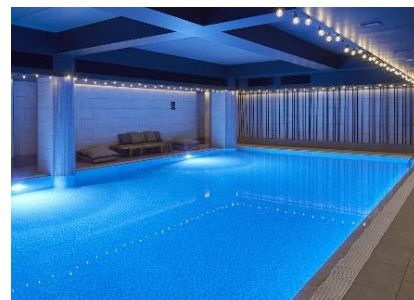
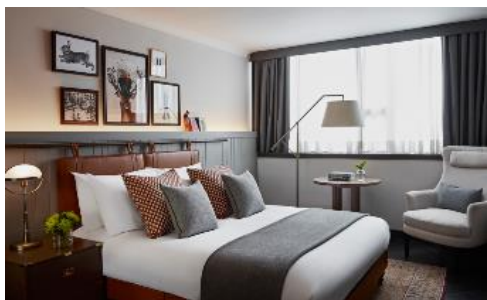


Aujourd'hui, la ville reste un lieu de prestige, accueillant chaque année en août un festival mondialement célèbre, ainsi qu'une diversité de musées et une université réputée qui attire des étudiants des quatre coins du globe. Alliant charme historique et architecture géorgienne, Édimbourg séduit par ses quartiers variés, chacun offrant une ambiance qui lui est propre.

Ensuite, promenade guidée dans la **capitale écossaise Édimbourg** pour découvrir ses quartiers emblématiques, avec une exploration de New Town et Old Town.

Installation à l'hôtel **Kimpton Charlotte Square 5***, dîner et nuitée (2 nuits).

Idéalement situé à Charlotte Square, au cœur de la New Town d'Édimbourg, cet hôtel de grande envergure, doté de près de 200 chambres récemment rénovées, allie avec finesse le charme de l'architecture géorgienne à une décoration moderne et conviviale. La salle de petit-déjeuner, baignée de lumière grâce à sa verrière, offre une ambiance particulièrement plaisante. L'établissement propose également des installations telles qu'une piscine et un spa pour garantir un séjour des plus agréables.



Le matin, visite **privée** du magnifique **Palace of Holyroodhouse**, ancienne résidence royale et joyau historique d'Édimbourg.



Rien que pour vous, nous ouvrons exceptionnellement les portes du palais avant les horaires habituels. Situé au pied du Royal Mile, le palais de Holyrood a été la résidence des rois et reines d'Écosse, et accueille encore aujourd'hui le Roi d'Angleterre lors de ses séjours à Édimbourg. Découvrez les appartements historiques de la célèbre reine Marie Stuart, dont sa chambre, souvent décrite comme "la pièce la plus célèbre d'Écosse".

Ensuite, **découverte de l'évolution du kilt et du tartan, en apprenant tous les secrets de sa création et son pliage** lors d'un atelier qui vous permettra de vous immerger dans l'histoire, la culture et l'art derrière ces textiles, vous offrant ainsi une compréhension plus approfondie du patrimoine écossais.

Déjeuner libre dans le centre d'Édimbourg.

L'après-midi, route vers le **Royal Yacht Britannia**. Ce fut autrefois la « maison » de la Reine et la famille royale pendant plus de 40 ans, naviguant plus de 1 609 344 km à travers le monde.

Dernier d'une longue lignée de yachts royaux, il fut construit par les chantiers John Brown and Co à Clydebank en Écosse. Il fut baptisé par la reine Élisabeth II le 16 mars 1953. Il mesure 127 mètres de long pour un tonnage de 5 860 tonnes. Armé par la Royal Navy, il a effectué en 44 ans, 968 voyages officiels sur toutes les mers du monde avec la reine ou un membre de la famille royale. Véritable ambassade flottante britannique, il a fait son dernier voyage à Hong Kong lors de la rétrocession de cette colonie à la République populaire de Chine.



Retour à l'hôtel. En soirée, **diner dans un club privé.**



C'est en 1983 que Philip Hills (dit "Pip") et quelques amis décident de se lancer dans la fabrication de whisky à Édimbourg, à titre de "hobby". Quelques années plus tard, ils ont déjà ouvert leur propre club privé ! Aujourd'hui, la 'Scotch Malt Whisky Society' offre **un large éventail de whiskys 'single cask' (= issu d'un même fût) rares au monde**, qui ont été soigneusement sélectionnés parmi les meilleures distilleries de la région. Nous vous ouvrons les portes de ce club très 'select' : une occasion unique de rencontrer ses membres, de savourer un dîner gastronomique et déguster des whiskys en harmonie avec les plats. **Chaque whisky est unique et provient d'un seul tonneau.**

Retour à l'hôtel et nuitée.

La matin, **route vers la célèbre Falkirk Wheel**, véritable prouesse de l'ingénierie écossaise, qui est un ascenseur à bateaux rotatif situé non loin d'Edimbourg permettant à des bateaux de plus de 20 mètres de relier le Forth and Clyde Canal à l'Union Canal.

Embarquement à bord d'un bateau qui offre une agréable visite guidée du site. L'excursion permet d'entrer dans la nacelle inférieure de la roue, qui s'élève doucement dans les airs pour atteindre le canal Union, situé à 35 mètres de hauteur. Le trajet continue sur l'aqueduc jusqu'au tunnel Roughcastle, avant d'opérer un demi-tour pour redescendre et revenir tranquillement au point de départ.



Après la visite, route vers Sterling et temps libre pour déjeuner.



Ensuite, **visite du château de Stirling**, qui fut l'une des résidences favorites de Rois et Reines d'Écosse.

Monument national, c'est l'un des plus grands et des plus importants châteaux d'Écosse, et même d'Europe occidentale, tant du point de vue historique qu'architectural. Il a été érigé sur la "colline du château" (the castle hill), un crag volcanique, et il est entouré sur trois côtés par des falaises à pic, ce qui le rendait facile à défendre. Cette caractéristique, ainsi que sa position stratégique, lui ont garanti une place très importante dès son origine.

En fin d'après-midi, direction **l'hôtel Lodge on Loch Lomond**. Installation, diner et nuitée (1 nuit).

Situé sur les rives du majestueux Loch Lomond, le Lodge on Loch Lomond Hotel est une véritable oasis de sérénité et de charme écossais. Alliant confort moderne et ambiance chaleureuse, cet établissement offre des vues imprenables sur le loch et les montagnes environnantes. Avec ses chambres élégantes, son restaurant Colquhoun's proposant une cuisine raffinée et ses espaces dédiés à la détente, c'est l'endroit idéal pour se ressourcer et explorer la beauté du parc national du Loch Lomond et des Trossachs.



Dans la matinée, **safari unique en 4x4 dans la région des Trossachs**, où les panoramas sauvages sont à couper le souffle. Avec un accent sur la découverte de la faune et de la flore écossaises exceptionnelles, cette visite offrira des vues imprenables sur le Loch Lomond et sur des paysages mêlant lacs, forêts et montagnes.

Les Trossachs, situés au cœur du parc national du Loch Lomond et des Trossachs, forment une région enchantée d'Écosse, réputée pour ses paysages variés et sauvages. Collines ondoyantes, vallées boisées et lacs scintillants composent ce décor pittoresque, souvent décrit comme le "cœur romantique de l'Écosse". Lieu d'inspiration pour des écrivains tels que Walter Scott, qui y situa son célèbre poème *La Dame du lac*, les Trossachs offrent une escapade idéale pour les amateurs de nature et de tranquillité.



Déjeuner dans un restaurant local en cours de route.

Découverte de la charmante **ville d'Inveraray et visite de son château du 18^e siècle**, qui est jusqu'à aujourd'hui le siège du Duc d'Argyll, qui fait partie du clan Écossais des Campbell.

Afin de pouvoir avoir la meilleure vue, le premier Duc d'Argyll, déplaça entièrement la ville d'Inveraray afin d'utiliser son emplacement pour son château. Le château fut en construction pendant 40 ans, le travail fut largement supervisé par la famille Adam, aujourd'hui encore renommée pour ses architectes et designers talentueux. La construction finale n'était pas un château au sens traditionnel mais un très grand manoir Géorgien classique.



Route vers le **Knipoch House Hotel 4***, situé à Oban. Installation, dîner et nuitée (1 nuit).

Cet hôtel familial, géré par une famille passionnée, reflète l'hospitalité chaleureuse des Highlands à tous les niveaux. Avec ses chambres douillettes, son restaurant classique et ses vues panoramiques sur le Loch Feochan, Knipoch est un lieu idéal pour se détendre et se ressourcer.



Le matin, route depuis Knipoch en direction **d'Oban**, pour embarquer sur un **bateau à la découverte de la baie et la faune environnante** (croisière +/- 2h00).

Oban, charmante ville portuaire nichée sur la côte ouest de l'Écosse, est souvent surnommée la "porte des îles". Entourée de collines verdoyantes et bordée par des eaux scintillantes, cette petite ville est un point de départ idéal pour explorer les îles des Hébrides intérieures, comme Mull, Iona ou Staffa.



Lors de l'excursion, vous aurez peut-être la chance d'apercevoir des dauphins, marsouins, phoques et une grande variété d'oiseaux marins. Des espèces de baleines peuvent également être observées à l'occasion, notamment le petit rorqual.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, route en direction **d'Inverness**, la capitale des Highlands. Visite guidée de la ville.

Inverness est une charmante ville de 62 000 habitants, située au bord de la rivière Ness. Si la ville constitue un excellent point de départ pour aller explorer les sites et paysages qui comptent parmi les plus emblématiques d'Écosse, elle possède un charme qui lui est propre, qu'on découvre à travers les jolies ruelles de son centre-ville animé, ses galeries d'art, ses boutiques qui recèlent de spécialités locales et ses pubs chaleureux. Parmi les lieux incontournables de la ville, on trouve le marché victorien de Queensgate et ses petits commerces indépendants, l'esplanade du château qui offre un splendide panorama, la cathédrale Saint-Andrew et l'église Old High Saint Stephen's ou encore le musée d'Inverness, qui conte avec brio l'histoire de la région. Singulière et cosmopolite, Inverness est une ville où il fait bon vivre et voyager.

En fin de journée, arrivée à **l'hôtel Culloden House 4***. Installation, dîner et nuitée (1 nuit).

Lors du soulèvement jacobite de 1745-46, Bonnie Prince Charlie utilisa Culloden House comme résidence et quartier général avant la bataille fatidique de Culloden Moor.

Ressentez le poids de l'histoire en vous détendant dans ce lieu emblématique des Highlands. Imaginez le jeune prince, porteur des rêves de victoire jacobite, à la veille de sa dernière bataille, en quête désespérée de repos.



Le matin, **visite privée d'une distillerie** pour découvrir l'art de la fabrication du whisky et déguster ce spiritueux.

Ensuite, direction le **château de Blair**. Déjeuner léger au sein du château.

Après le déjeuner, **visite guidée des salles et des jardins de ce château historique** qui vous plongera dans le riche passé de la région.

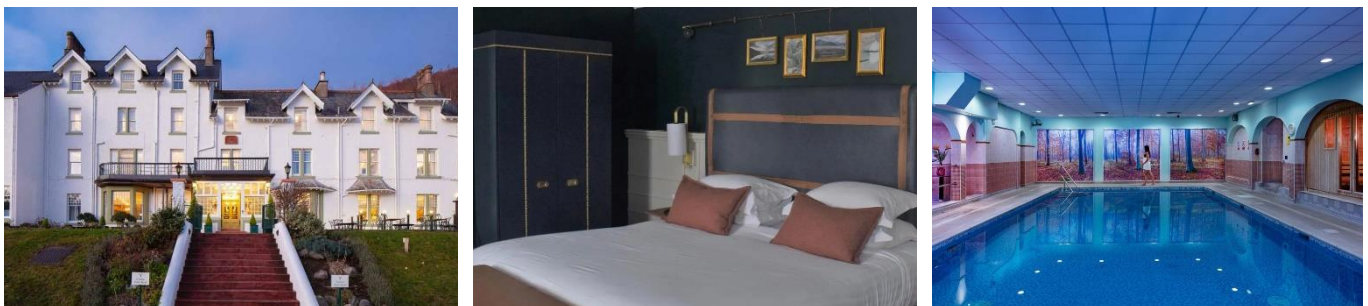
Le château de Blair, situé au cœur de la pittoresque région du Perthshire en Écosse, est un lieu chargé d'histoire qui remonte au 13^e siècle. Résidence ancestrale des ducs et comtes d'Atholl, ce château majestueux a traversé les époques, témoignant des grandes périodes de l'histoire écossaise.

Au fil des siècles, il a été le théâtre d'événements marquants, notamment lors des guerres jacobites, et a accueilli des figures illustres comme Marie Stuart et la reine Victoria. Cette dernière a accordé au duc d'Atholl le droit de maintenir une armée privée, connue sous le nom des "Atholl Highlanders", qui demeure aujourd'hui la dernière armée privée en Europe.



En fin d'après-midi, arrivée au **Loch Rannoch Hotel, Spa & Estate 4***. Installation, dîner et nuit (1 nuit).

Ce complexe magnifiquement rénové est réputé pour ses activités de plein air et ses aventures dans un environnement frais et stimulant d'une beauté scénique spectaculaire. Situé dans un endroit isolé au cœur des Central Highlands, le petit village de Kinloch Rannoch est imprégné de l'histoire des clans écossais et a été autrefois le siège de la rébellion jacobite.



En milieu de matinée, route vers l'aéroport d'Edimbourg.

Arrivée en début d'après-midi. Déjeuner libre à l'aéroport.

L'après-midi, envol à destination de Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en début de soirée.

- FIN DE VOTRE SEJOUR -



Le prix

SUR BASE DE MINIMUM **15** PARTICIPANTS.

PRIX PRESTO (RÉSERVATION JUSQU'AU 15/02/2025) : 5.850 €

A PARTIR DU 16/02, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **6.150 €**

LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **1.475 €**

CE PRIX COMPREND :

- Les vols internationaux avec la compagnie régulière SN Brussels Airlines en économie
- Les taxes d'aéroport (sous réserve de modification par la compagnie aérienne)
- Les transferts et les transports en autocar confort pendant le circuit
- Le logement et petit déjeuner dans les hôtels de charme 4* et 5* mentionnés (normes locales – chambres « standard ») (ou similaires)
- Le circuit en demi-pension, avec les déjeuners des jours 4, 5 et 6 inclus
- Les visites et excursions prévues au programme
- Les services d'un guide local francophone pendant tout le circuit
- L'accompagnement professionnel La Libre / Preference de Bruxelles à Bruxelles
- La TVA d'application
- La prime du fond garantie voyage
- Les attentions de La Libre

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les frais de l'Autorisation de voyage électronique ETA (+/- 10€)
- Les déjeuners des jours 1, 2, 3 et 7.
- Les boissons lors des repas, les pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les droits de photos et de vidéos sur les sites

LES PRIX SONT CALCULÉS DE BONNE FOI SUR BASE DES TARIFS, TAUX DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 15/01/2025

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER À CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION D'UN **PASSEPORT INTERNATIONAL EN COURS DE VALIDITÉ POUR TOUTE LA DURÉE DU VOYAGE**. POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

A PARTIR DU 2 AVRIL 2025, LES CITOYENS BELGES DEVRONT ÊTRE EN POSSESSION D'UNE ETA (AUTORISATION DE VOYAGE ÉLECTRONIQUE) POUR VOYAGER AU ROYAUME-UNI (+/-10€).

ATTENTION, CERTAINES ÉTAPES DE CE VOYAGE SE FONT À PIED ET REQUIRENT DONC **UNE AISANCE DE MOBILITÉ**.

LES PHOTOS SONT PRÉSENTÉES À TITRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT : ECOSSE, DU 30 JUIN AU 6 JUILLET 2025

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
LUNDI AU VENDREDI : 9H – 17H (SUR RENDEZ-VOUS)
TEL : 02/647 30 00
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR VOTRE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)
DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :
N° DE VOTRE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR VOTRE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)
DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :
N° DE VOTRE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE À 1 LIT DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « XPLORASSUR »

ANNULATION - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PRIX :

AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 FÉVRIER 2025 : 5.850 €

A PARTIR DU 16/02, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **6.150 €**

LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **1.475 €**

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE À L'ASSURANCE, MERCI DE BIEN VOULOIR AJOUTER LE MONTANT TOTAL DE LA PRIME D'ASSURANCE AUX 30% D'ACOMPTE.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 30 MAI 2025.

PAIEMENTS :

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

RÉFÉRENCE : ECOSSE D.3906

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®,
mail@gfg.be

Lic Cat A 1652- 01/07/2018

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : GROUPE CONFORT BELGIQUE

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

GROUPE CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs en groupe dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ ANNULLATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour anticipé
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par évènement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULE « MULTIRISQUE » :

✓ ANNULLATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULLATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse